

Septembre 2016

Pourquoi l'éolien ?

La COP 21 s'est conclue samedi 12 décembre 2015 par l'adoption, par consensus, de l'Accord de Paris. C'est un accord universel, juste, différencié, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant. Il constitue une avancée majeure dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Il fixe pour objectif de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C.

En France, la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a été promulguée le 17 août 2015. Le gouvernement a fixé comme objectif d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en portant à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030.

Le potentiel de l'énergie éolienne est en enjeu important dans la transition énergétique: un développement croissant de l'énergie éolienne en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement et à Paris. **Accueillir un projet éolien sur votre territoire participe aux objectifs nationaux.**

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité. L'énergie éolienne est respectueuse de l'environnement, inépuisable et c'est aussi une source de diversification et d'indépendance énergétique réversible et mature

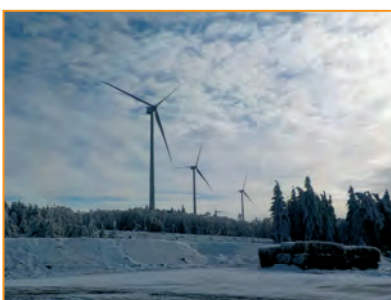
Investissement participatif

ABO Wind travaille depuis 2012 sur le projet éolien d'Aschères-le-Marché. Les études confirment la qualité et la faisabilité aussi bien technique qu'économique du projet. Aujourd'hui, le projet de parc éolien sur Aschères-le-Marché est finalisé et le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé le 09 septembre 2016. ABO Wind souhaite associer les citoyens à ce projet en lançant un financement participatif du développement du projet à travers la plateforme internet Lendosphere.

A partir du 26 septembre 2016, retrouvez le projet éolien d'Aschères-le-Marché sur la plateforme de financement participatif Lendosphere : www.lendosphere.com

Qui est ABO Wind?

Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **21 parcs éoliens** en France soit **267 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.



Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

www.abo-wind.fr



Responsable du projet

Thierry Penhard
02.38.52.21.74
penhard@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
05.34.31.13.43
robin@abo-wind.fr

L'éolien citoyen

Étapes clés du projet

Réalisation des études

Volet écologique

2014 - 2016 : Expertises faune/flore sur le site
Printemps 2016 : Analyse des variantes, étude d'impacts
Août 2016 : Rapport final

Volet acoustique

Juillet 2015 : Relevés sonométriques
Printemps 2016 : Analyse des variantes, étude d'impacts
Juin 2016 : Rapport final

Volet paysager

Septembre 2015 : État initial du paysage et patrimoine
Printemps 2016 : Analyse des variantes
Juin 2016 : Photomontages
Juillet 2016 : étude d'impacts et rapport final

Études annexes

Août 2016 : Étude de dangers et rédaction du dossier de demande d'autorisation unique

Étude d'impacts

Août 2016 : Compilation des études thématiques et synthèse des impacts et mesures associées

Analyse des variantes (Nov. 2015 – Mai 2016)

Plusieurs scénarii ont été évalués et comparés, en fonction de critères environnementaux, paysagers, patrimoniaux mais aussi techniques, réglementaires et économiques. Cela s'est fait au fur et à mesure de l'avancement des études, en croisant les impératifs de chaque sensibilités locales mises en avant lors des phases de concertation. Les variables doivent répondre aux objectifs suivants :

- Optimisation du potentiel éolien (dépendant de l'emplacement des éoliennes et de la puissance installée) ;

- Inscription paysagère favorable (prise en compte des éléments structurants du paysage et du patrimoine) ;
- Respect d'une distance d'éloignement de 800 m minimum des habitations ;
- Minimisation des risques vis-à-vis des axes de déplacements de l'avifaune locale ;
- Respect des servitudes aéronautiques et radioélectriques (base aérienne militaire de Bricy).

Ces phases d'analyse permettent d'aboutir à un projet final de moindre impact sur les plans environnemental, paysager et patrimonial, et qui soit techniquement et économiquement réalisable.



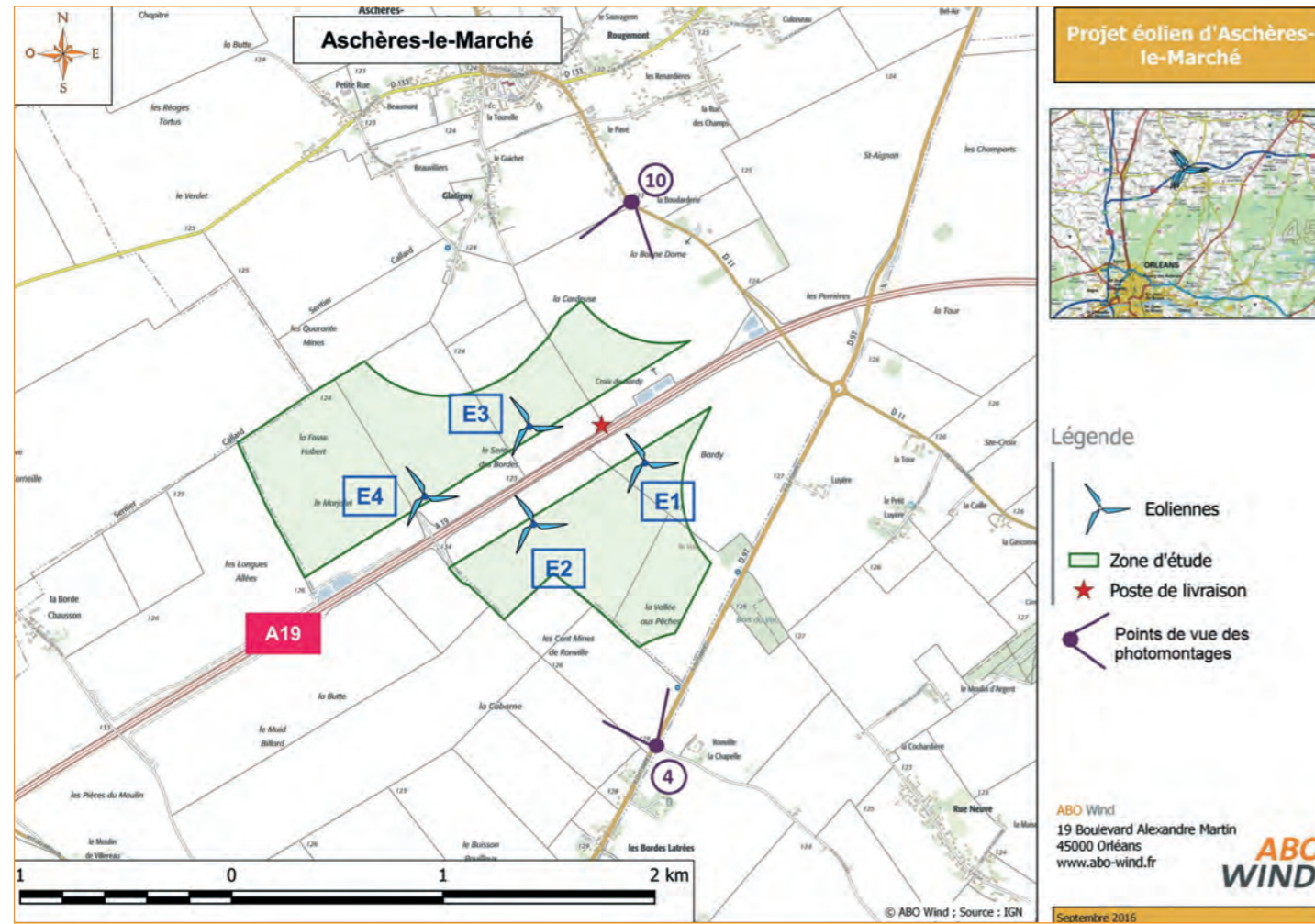
Procédure d'instruction

Dans le cadre du développement du projet d'Aschères-le-Marché, ABO Wind a déposé un dossier de demande d'autorisation unique nécessaire à la réalisation du parc éolien le 09 septembre 2016. La durée de l'instruction d'un projet éolien est de 10 mois, hormis le délai pour les éventuelles demandes de compléments.

Depuis 2015, les parcs éoliens sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation unique. Elle regroupe le permis de construire, l'autorisation d'exploiter et l'autorisation de défrichement. Une étude d'impact est jointe à la demande d'autorisation unique et en constitue l'élément le plus important. L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permet de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire...

Implantation et photomontages



Photomontage 4 : Vue depuis la RD97 (en quittant la Forêt d'Orléans)



Photomontage 10 : Vue depuis la RD11 (la sortie du secteur aggloméré d'Aschères-le-marché)



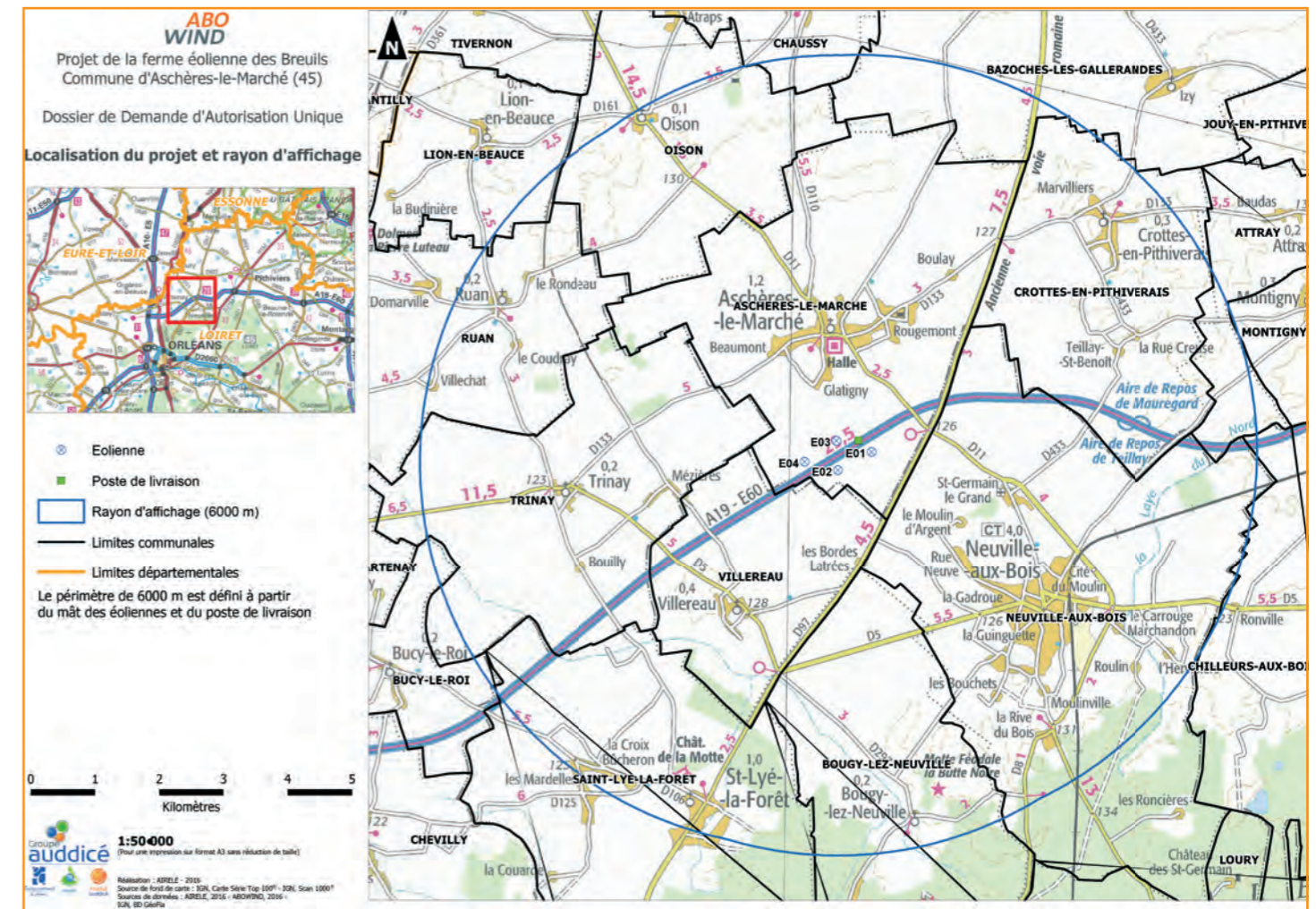
QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'éoliennes : 4 Senvion - 3,4 MW
Hauteur au moyen : 90 mètres
Hauteur totale : 147 mètres
Longueur des pales : 55,8 mètres
Diamètre du rotor : 114 mètres
Puissance totale : 13,6MW

Production estimée : 35,5 millions de kWh par an, ce qui couvre la consommation domestique annuelle de 22 000 personnes, soit plus d'une fois (1,2) la consommation d'électricité de la Communauté de Communes de la Forêt (chauffage inclus) (sources : CRE, 2015/INSEE, 2013).

Rejet de CO₂ évité : 10 400 tonnes par an
Durée de vie des éoliennes : environ 25 ans
Distance de raccordement prévisionnelle au poste source : 11 km (Tivernon) ou 19 km (Pithiviers)

Plan de localisation



L'enquête publique

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'Autorisation Unique.

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est la procédure au cours de laquelle le public est invité à donner son avis sur le projet. Elle permet à la fois d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs appréciations, suggestions et contrepropositions, postérieurement à l'étude d'impact, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information. Elle est ouverte à tous sans aucune restriction.

Lors de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation complet est à disposition du public.

Déroulement de l'enquête

La préfecture ordonne l'ouverture de l'enquête par arrêté préfectoral :

- Le tribunal administratif d'Orléans désignera un commissaire enquêteur et un suppléant
- Périmètre : Aschères-le-Marché + communes dans un rayon de 6 km de la ferme éolienne
- Affichage : dans toutes les mairies du périmètre et sur le site du projet
- Durée : 1 mois, au printemps 2017

- Dates des permanences : non connues à ce jour, elles seront précisées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- Consultation du dossier : possible aux heures d'ouverture des mairies dès le début de l'enquête
- Registre d'enquête : permet la consignation des avis des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet.
- Correspondances et échanges oraux possibles avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Rapport et conclusion

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur :

- Rédige un rapport relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations reçues
- Conclut par un avis personnel motivé, qui peut être favorable, favorable avec condition(s) ou défavorable
- Dispose d'un mois pour remettre son rapport à la préfecture du Loiret.

Les rapports et les conclusions seront rendus publics ; ils seront consultables en préfecture et en mairie durant un an.

Exemple d'avis d'enquête publique

